

Communiqué de presse



OPÉRATION NATIONALE CONCERTÉE

MOTONEIGE

25 et 26 janvier 2025

Dans les sentiers,
j'prends mes responsabilités

OPÉRATION NATIONALE CONCERTÉE MOTONEIGE SURVEILLANCE ACCRUE DANS LES SENTIERS, PARTOUT AU QUÉBEC



Montréal, le 22 janvier 2026 – Les services de police du Québec, en collaboration avec la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) et le Service de police de la ville de Saguenay, intensifieront leurs interventions les 24 et 25 janvier prochains dans le cadre de l'opération nationale concertée ciblant les motoneigistes ayant un comportement pouvant compromettre leur sécurité et celle des autres usagers.



Les policiers et les agents de surveillance de sentier de la FCMQ réaliseront diverses interventions, que ce soit dans les sentiers ou à leur croisement avec un chemin public et veilleront à la conformité de l'arrimage des équipements lors de leur transport sur les routes du Québec. Tous appliqueront, selon la situation, les différentes lois et règlements visant les véhicules hors route, que ce soit en vertu de la Loi sur les véhicules hors route, du Code de la sécurité routière ou du Code criminel.



Une campagne de sensibilisation sera déployée sur les différentes plateformes des médias sociaux des organisations policières afin de rappeler aux usagers de véhicule hors route l'importance de respecter les lois en vigueur et d'adopter des comportements prudents en tout temps. C'est sous le thème « Dans les sentiers, j'prends mes responsabilités » que se déployera cette nouvelle campagne.

Conseils de sécurité

- Évitez de partir seul en randonnée et avertissez toujours un proche de l'itinéraire prévu ;

- Avant de partir en randonnée, planifiez celle-ci et informez-vous de l'état du réseau ([iMotoneige](#));
- Respectez la signalisation et ajustez votre vitesse en fonction des conditions des sentiers ;
- Maintenez une distance sécuritaire entre votre véhicule et celui qui vous précède ;
- Maintenez allumés le ou les phares blancs de votre véhicule ainsi que le feu de position rouge à l'arrière ;
- Traversez les chemins publics aux endroits où la signalisation l'autorise ;
- Maintenez la droite en tout temps;
- Portez toujours votre casque et des lunettes de sécurité si le casque n'a pas de visière ;
- Respectez les propriétés privées en vous assurant d'avoir l'autorisation du propriétaire pour y circuler ou demeurez dans les sentiers.

La capacité de conduire affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux et la vitesse sont les principales causes de collisions mortelles en motoneige. Prends tes responsabilités !

Rappelons qu'aucun motoneigiste n'avait perdu la vie à l'occasion de l'édition 2025 de la présente opération nationale concertée.

Par ces opérations, l'ensemble des partenaires souhaite que les adeptes de véhicules hors route puissent profiter de leurs activités récrétouristiques en toute sécurité, partout à travers le Québec.

Dans les sentiers, j'prends mes responsabilités!

-30-

Information :

Service de la diffusion et des relations média
Sûreté du Québec
514 598-4848
www.sq.gouv.qc.ca

Unité de prévention et communication
Service de police de Saguenay
418-698-3978